

11.12.2024

## Possibilités de pêche pour 2025 : des progrès en Méditerranée malgré l'incertitude

Bruxelles — Aujourd'hui, les ministres de la Pêche de l'UE ont [fixé](#) les possibilités de pêche pour les populations halieutiques gérées exclusivement par l'UE dans l'Atlantique Nord-Est et en mer Méditerranée pour 2025. Oceana apprécie les progrès enregistrés en Méditerranée occidentale; la France, l'Espagne et l'Italie ont pris des décisions pour réduire la pression de la pêche, notamment des mesures correctives pour reconstituer des populations victimes d'une surexploitation intensive, dont le merlu européen. Sans banaliser les répercussions socio-économiques pour le secteur de la pêche, ces mesures constituent un pas dans la bonne direction pour la santé des écosystèmes de ce bassin maritime à l'avenir.

Concrètement, suite à la [proposition](#) ambitieuse de la Commission européenne, les ministres de la Pêche concernés ont convenu de poursuivre la réduction du nombre de jours de chalutage de 66 % dans les eaux espagnoles et françaises (Golfe du Lion) et de 38 % dans les eaux italiennes et françaises (Corse). Les ministres ont également décidé d'abaisser les limites de capture pour les populations de crevettes rouges dans les eaux espagnoles et françaises de 10 %, pour les populations de crevettes rouges dans les eaux italiennes et françaises de 6 % mais aussi pour les populations de gambons rouges dans les eaux italiennes et françaises de 6 %. De plus ils ont adopté pour la première fois des limites de capture pour la pêche du merlu à l'aide de filets maillants et au trémail, sous forme de mesures correctives. Les ministres ont toutefois convenu de conserver un mécanisme de compensation dans le cadre d'un nouveau système destiné à compenser les réductions de l'effort de pêche. Ce système introduit 12 mesures facultatives et cumulatives, axées sur l'amélioration de la sélectivité et l'élargissement des zones de fermeture. Les navires ou les pays au niveau national peuvent mettre en œuvre ces mesures, chaque mesure accordant aux chalutiers un nombre spécifique de jours de pêche supplémentaires. Si une flotte adopte la plupart d'entre elles, elle pourrait effectivement regagner presque le même nombre de jours de pêche qu'en 2024, ce qui suscite des inquiétudes quant aux réductions significatives de la pression de pêche induites par l'accord.

Giulia Guadagnoli, conseillère politique principale chez Oceana en Europe, a déclaré: « ***L'adoption de mesures correctives et la réduction des limites de capture en Méditerranée occidentale sont des développements positifs convenues par la France, l'Italie et l'Espagne lors du Conseil Pêche d'aujourd'hui. Toutefois, les incertitudes entourant le nouveau mécanisme de compensation accordant des jours de pêche supplémentaires aux chalutiers jettent le doute sur la capacité de l'accord à garantir l'exploitation durable de toutes les populations de poissons. Nous attendons désormais une mise en œuvre rapide et efficace pour assurer une reconstitution tangible des stocks – une mesure essentielle pour préserver notre océan, protéger la biodiversité et assurer les moyens de subsistance à long terme des communautés côtières.*** »

Informations contextuelles :

60% des populations de poissons démersaux en Méditerranée occidentale sont victimes de surpêche et 80% d'entre elles ont une biomasse inférieure aux niveaux durables. Les pays sont tenus de mettre un terme à la surpêche des populations démersales pour le 1er janvier 2025, tel que stipulé dans le plan pluriannuel pour la Méditerranée occidentale.

En savoir plus :

- [Fiche d'information: Rebuilding western Mediterranean fisheries: status and policy recommendations for 2025](#)
- [Rapport: Rebuilding western Mediterranean fisheries: has the western Mediterranean multiannual plan delivered?](#)
- [Recommendations to the EU on the setting of fishing opportunities for 2025](#)

## **Contact**

**Emily Fairless**, chargée de communication

**Tél. :** + 32 2 513 22 42 **Portable :** [+32 478 038 490](tel:+32478038490) **Courriel :** [efairless@oceana.org](mailto:efairless@oceana.org)



*Oceana est la plus grande organisation internationale se consacrant exclusivement à la défense des océans. Oceana œuvre à la reconstitution de l'abondance des populations et de la richesse de la biodiversité des océans en plaidant pour des politiques fondées sur les connaissances scientifiques dans les pays qui contrôlent un quart de la pêche de poissons sauvages. Avec plus de 300 victoires mettant fin à la surpêche, à la destruction des habitats, à la pollution par les hydrocarbures et le plastique et au massacre d'espèces menacées comme les tortues, les baleines et les requins, les campagnes d'Oceana portent leurs fruits. Un océan en meilleure santé permettrait à un milliard de personnes de profiter d'un repas sain de produits issus de la mer, tous les jours, pendant toute leur vie. Ensemble, nous pouvons sauver les océans et contribuer à nourrir le monde. Rendez-vous sur [europe.oceana.org](http://europe.oceana.org) pour en savoir plus.*

**DISCLAIMER:** This message and its attachments are addressed exclusively to the recipient and may contain confidential information subject to professional secrecy. Its communication, reproduction or distribution is prohibited without the express authorization of FUNDACION OCEANA. If you are not the intended recipient, please delete this message and inform us of the error via email.

**DATA PROTECTION:** Pursuant to applicable regulations on the protection of personal data, Regulation (EU) 2016/679 of 27 April 2016 (GDPR) and Spanish Organic Law 15/1999 of 13 December (LOPD), we inform you that the personal data and email address collected from the interested party or from public sources will be processed by FUNDACION OCEANA for the purpose of sending communications about our services and will be saved as long as there is a mutual interest to do so. The data will not be shared with third parties, except when required by law. We inform you that you can exercise the rights of access, rectification, portability and deletion of your data and those of limitation and opposition to their processing by contacting [europe@oceana.org](mailto:europe@oceana.org). If you believe that the processing of your data fails to comply with current regulations, you can submit a claim to the data controller at [www.agpd.es](http://www.agpd.es).